

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 06/02/2025

**Présents** : CHAUVIN Eric, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, VALLET Patricia.

**Absents excusés** : GENET Juliette, donne pouvoir à CHAUVIN Eric,  
TRESY Philippe, donne pouvoir à MICHAUD Luc,  
BRETIN Anthony.

**Secrétaire de séance** : CHAUVIN Eric.

7 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

En raison de la présence d'habitants souhaitant s'exprimer au sujet des actions liées aux fêtes de fin d'année, le point n°2 de l'ordre du jour est abordé dès le début de la réunion.

## **2 - Echange sur les colis aux Aînés et les illuminations du village pour les fêtes de fin d'année**

Dans un premier temps, il est rappelé que l'organisation du Repas des Aînés et de la distribution des éventuels colis de substitution n'est ni une obligation aux communes, ni un devoir. Il s'agit simplement d'un geste volontaire et intentionnel, visant à entretenir le lien social et intergénérationnel. Bon nombre de communes voisines de Lavigny s'en abstiennent, et évitent par la même occasion une ligne supplémentaire au budget des dépenses.

La commune, désireuse de voir perdurer ce moment de convivialité, a testé au fil des dernières années différents modes d'attribution aux bénéficiaires avec pour souci constant d'établir des critères simples permettant de conserver une certaine équité. Depuis plusieurs années maintenant sont conviées, par l'intermédiaire d'une invitation avec coupon de réponse à retourner :

- à un repas au restaurant toutes les personnes de plus de 70 ans qui confirment leur participation,
- et un colis est distribué aux personnes résidant en structure d'accueil qui en expriment le souhait.

Cette fin d'année 2024, pour information, 67 invitations ont été distribuées, une trentaine de bénéficiaires étaient présents au restaurant et un colis a été porté.

Partant de bons sentiments, est posée cette année la question des cas particuliers de personnes qui, encore à leur domicile et non en établissement d'accueil, voudraient participer au repas mais sont dans l'incapacité d'y prendre part, et à qui il semblerait opportun de porter un colis pour avoir œuvré activement au bon fonctionnement de la commune ou au lien social de la vie de village.

Si l'intention peut paraître louable, se pose alors la question de la subjectivité de ce critère d'attribution. Immédiatement suivie d'une foule d'autres questions qui en découle : respecter l'égalité et l'équité en portant colis à tous les récipiendaires ?.. et du coup supprimer le moment de convivialité du repas, dans le même souci égalitaire ?.. ne plus rien organiser et ainsi soulager les finances communales ?.. relever l'âge limite pour devenir bénéficiaire ?.. lever un peu le taux des taxes communales pour permettre plus de largesses ?.. etc, etc...

Membres du Conseil Municipal et habitants présents échangent alors un long moment, chacun y allant de sa proposition ou émettant des doutes sur la faisabilité des diverses solutions évoquées, discussion fusant alors dans tous les sens, sans véritable aboutissement.

Il est finalement décidé par le Conseil Municipal d'établir une série de questions simples, ne nécessitant réponse que par oui ou par non, en cascade, se terminant en entonnoir, et qui doit aboutir à l'établissement d'une règle simple et équitable. Cette série de questions parviendra aux conseillers plusieurs jours avant la prochaine réunion afin qu'ils aient le temps de bien approfondir leurs réponses.

Concernant les illuminations, pareillement ou dans le même ordre d'idées partant d'un bon sentiment, parviennent en mairie des souhaits de voir installés des éclairages décoratifs dans des secteurs qui n'en sont pas pourvus et où sont domiciliés des enfants. Au-delà des éventuelles considérations relatives à ne pas accentuer la consommation énergétique, l'intervention de l'entreprise qui installe et dépose les décorations représente déjà un coût d'environ 800 € chaque année.

Il est donc décidé de conserver les illuminations de fin d'année en l'état actuel.

## **1 - Présentation du projet de budget primitif 2025**

Avant rendez-vous en Trésorerie Principale pour validation par l'agent en charge de la commune, le budget primitif 2025 s'équilibre à environ 305.000 €. Une bonne part cette année est consacrée à la mise en place d'une réserve incendie - récente obligation légale aux communes - à Rosnay pour un montant de 42.000 €, dont la commune espère tout de même 22.000 € de subventions.

Si la situation des finances communales reste saine on constate cependant que la marge de sécurité pour pallier à d'éventuels imprévus s'amenuise, pour cause d'augmentations généralisées, à 16.000 €. Il faudra donc rester très vigilant, s'efforcer de réduire certains postes (petits consommables, carburants, etc...), et penser économies à chaque fois qu'il sera possible.

Actuellement à l'étude, nécessitant un investissement supplémentaire mais conduisant à des économies substantielles sur la facture d'électricité, le remplacement par des luminaires Leds de la totalité de l'éclairage public du bas du village (rue des Lauzes, lotissement Trangle-Loup, arrêt de bus et passage piéton, aire de jeux, et jusqu'à l'atelier communal) reste possible. La commune adhérant au programme E-lum du SIEDEC, ce dernier pourrait prendre en charge jusqu'à 50 % du montant du remplacement, décision à venir...

### 3 - Questions diverses

#### BOIS - FORET

**Affouage**, après l'intervention des bûcherons pour abattre les fûts de commune destinés à la vente, l'estimation en volume des houppiers est maintenant possible. Programmée en cours de semaine prochaine (semaine 7) ce cubage va permettre de définir les 2 lots de 30 stères restant à pourvoir. Les affouagistes devront cependant attendre que les professionnels forestiers aient totalement achevé leur travail et que l'agent ONF autorise leur intervention en qualité de particuliers non-professionnels. L'éventuel solde volumique des houppiers sera ensuite partagé entre les 5 inscrits à l'affouage cette année.

#### MAIRIE

**Chauffage logement communal**, un mauvais fonctionnement est constaté, une intervention de dépannage-entretien est prévue dans les prochains jours.

**Chauffage salle communale**, qui n'a jamais été parfaitement opérationnel malgré plusieurs interventions de dépannage réalisées par l'installateur initial. Lassée de l'inefficacité de cette entreprise, la commune va rechercher un nouveau prestataire.

**Formations Association des Maires du Jura**, les conseillers municipaux sont informés, et incités à y participer, de la nouvelle série de formations proposée par l'AMJ.

**Sollicitation enseignement privé**, la Salette demande aux communes une participation financière à un projet de voyage scolaire. Tenant la ligne directrice en vigueur depuis plusieurs années (aucun financement accordé), la commune de Lavigny rejette la sollicitation.

**Stagiaire**, domicilié à Lavigny, Charlie Grandvaux effectuera un stage, dans le cadre de ses études au lycée Le Corbusier, en accompagnant l'employé communal dans l'accomplissement de sa mission du 24 mars au 12 avril prochains.

**Vente de bois de chauffage**, la commune met en vente un lot d'environ 20 m3 de bois à façonner, arbres stockés sur le site de l'ancienne décharge. Les personnes intéressées doivent déposer leur offre en mairie sous enveloppe cachetée avant le jeudi 27 février. Ouverture des plis et attribution du lot le vendredi 28/02 à 11 heures. L'information sera portée aux habitants par les moyens habituels.

#### VILLAGE

**Projet artistique MECS**, la première semaine de mars la salle communale sera occupée par un groupe d'enfants encadrés par du personnel de la Maison d'Enfants du Vieux Château, avec pour but de mettre en place un spectacle et d'en travailler les répétitions. Une restitution sera proposée aux Lavinois à l'issue de cette résidence.

**A pas feutrés**, Guillaume François, photographe naturaliste, et Amélie Sabanovic, dessinatrice aquarelliste, proposent une conférence retraçant les 3000 jours de travail et de patience qui ont conduit à l'élaboration de leur nouvel ouvrage. Ce sera aussi l'occasion de découvrir l'association menant des actions de préservation du vivant "Je suis sensible", dont ils sont moteurs. La date de la conférence reste à définir, ce prochain printemps, courant mars ou avril.

#### STRUCTURES EXTERIEURES

**Fibre Optique**, si la globalité de l'infrastructure destinée au passage de la fibre est maintenant en place, il subsiste des difficultés quant à la réalité de la connexion. Ces difficultés vont perdurer tant que les organismes concernés (Enedis, Telecom,...), ou leurs sous-traitants, n'auront pas réalisé toutes les opérations nécessaires, notamment dépose des fils obsolètes et enlèvement des poteaux pour les secteurs ayant récemment bénéficié de l'enfouissement.

L'organisation de ces travaux et de leur temporalité sont totalement indépendantes d'actions ou de volontés de la commune, et restent du seul ressort des organismes devant intervenir.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 06 mars 2025 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 50.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 13/02/2025

Le Maire, Luc MICHAUD.

